

Fiche-action n°3 – Renforcer et mettre en valeur les atouts touristiques du territoire		
Objectif prioritaire 1	Créer de la valeur ajoutée locale	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	Fonds mobilisé FEDER OS5	Montant prévisionnel 300 000 €
Pour les fiches FEDER – Typologies d’actions de l’OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	<p>OS 5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires : <ul style="list-style-type: none"> - Les actions d’ingénierie généraliste, pour l’animation d’une stratégie locale et interterritoriale ; - Les actions d’ingénierie de projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales ; - Les actions d’ingénierie d’amorçage de projets; - Les actions de mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale. • 5.2.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services : <ul style="list-style-type: none"> - Equipements pour le développement et le maintien de l’accès aux services à la population : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Création, réhabilitation de bâtiments et ou équipements en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l’enfance/jeunesse.</i> • 5.2.3. Soutien aux dynamiques d’innovation et reconversion territoriales : <ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles activités : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes ;</i> ➤ <i>Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement ;</i> ➤ <i>Aménagement et valorisation des itinéraires touristiques fluviaux ;</i> ➤ <i>Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels ;</i> ➤ <i>Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère.</i> - Emergence et structuration d’un développement économiques durable : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Développement de projets culturels et patrimoniaux ;</i> ➤ <i>Soutien aux projets culturels innovants et s’appuyant sur l’ESS et les droits culturels.</i> - Promouvoir une mobilité durable : <ul style="list-style-type: none"> <i>Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s’inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité ou compatibles avec ces derniers.</i> 	

Version consolidée	01/01/2021
Indicateur(s) de résultat et réalisation associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie.</p> <p>A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi).</p> <p>A l'échelle de la stratégie du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de consommation des crédits européens • Répartition des bénéficiaires des formations sur le territoire • Nombre de thèmes abordés • Nombre et type de projets aidés • Nombre de projets aidés au total • Nombre d'emploi créé • Population couverte par le projet
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Insuffisamment mis en valeur aujourd'hui, les acteurs du secteur touristique du Pays du Ruffécois se sont rassemblés pour se doter d'une véritable stratégie globale de développement touristique ajustée aux spécificités du territoire. Il dispose en effet d'un grand nombre de sites culturels et patrimoniaux. La stratégie touristique s'appuie sur un positionnement essentiellement tourné vers la nature, la famille et l'accessibilité à tous dans un cadre de vie de qualité. L'hébergement étant un facteur essentiel dans le tourisme.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du territoire et sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les savoirs faire locaux et les transmettre • Valoriser les patrimoines naturels, historiques, culturels, néolithiques, etc. • Sensibiliser, former et accompagner les acteurs œuvrant au développement touristique du territoire • Aménagement / Réhabilitation <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter le patrimoine bâti • Améliorer les conditions d'accueil • Hébergements <ul style="list-style-type: none"> • Être en capacité d'héberger les touristes en développant des hébergements • Encourager les hébergeurs à utiliser des équipements touristiques durables • Mettre en place des actions partenariales

	<ul style="list-style-type: none"> • Offres touristiques <ul style="list-style-type: none"> • Développer, qualifier et adapter l'offre touristique • Développer et favoriser l'écomobilité autour des atouts touristiques du territoire <p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie et de l'image du territoire • Augmentation de la fréquentation touristique • Réputation qualitative et authentique • Développement économique touristique • Meilleures conditions d'accueil des touristes • Augmentation des hébergements et de leur qualité • Adaptation et lutte contre le changement climatique • Intégration de la transition écologique et/ou énergétique dans les démarches • Dynamisme autour de l'innovation multi-partenaire
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine naturel et culturel : <ul style="list-style-type: none"> - Création, réhabilitation, aménagement, acquisition de matériels et d'équipements visant à réhabiliter et/ou valoriser les patrimoines naturels, historiques, culturels, néolithiques, ... • Hébergements : <ul style="list-style-type: none"> - Création, rénovation et modernisation d'hébergements collectifs (Capacité minimum 8 couchages) ; - Equipements et aménagements des campings, aire de camping-car, hébergements insolites, hôtels ; - Acquisition de matériels et d'équipements durable dans une logique de tourisme responsable (ex : Conception d'une expérience touristiques durable, toilettes sèches, extension d'un hébergement en bois, yourte et bulle...) • Offres touristiques : <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation, développement des sites touristiques vers le tourisme durable et le sport nature (exemple : canoë kayak, sentiers randonnée...) ; - Accompagnement à la labellisation (Petite cité de caractère, ...) - Aménagement de circuits touristiques et leurs équipements - Véhicules roulants répondant à un développement d'activité touristique (exemple : train guide...) ; - Nouveaux équipements de lieux culturels (scénographie, outils numériques, podcasts, ...) • En lien avec les objectifs opérationnels de la fiche : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événements ; - Actions de communication, de promotion, de valorisation territoriale ; - Animations, formations, actions d'expérimentation ; - Etudes, prestations de services, acquisitions de logiciels ; <p>Ingénierie généraliste, de projet thématique et d'amorçage de projet de mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale.</p>

Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité des opérations	Sans objet.
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition foncière et mobilière • Renouvellement de matériel : le matériel devra être acquis pour contribuer au développement de l'activité • Les mises aux normes réglementaires si c'est le seul objet du projet • Les investissements acquis en leasing, crédit-bail, location-vente • Le bénévolat • Les grandes entreprises à l'exception des collectivités et leurs groupements ainsi que les associations locales et consulaires. • Les travaux de réhabilitation des églises ou sites à vocation religieuses • Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) • Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole • Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
Eligibilité temporelle des dépenses	<p>1^{er} Janvier 2021</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5).
Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Au fil de l'eau
Taux max. d'aide publique	Taux max. d'aide publique (TMAP) : 100 % dans la limite des règles nationales et européennes
Taux d'aide	FEDER : jusqu'à 100 %. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Type de soutien	Subvention
Planchers	Double plancher de 25 000€ de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000€ d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds (facultatif)	50 000€ d'aide FEDER.

Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.
Recours à des OCS	Voir réglementation en cours pour les programmes FEDER et FEADER.
Règlementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets.
Eligibilité géographique	Voir critères d'éligibilité du FEDER.
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	<p>Ambition 1 - L'engagement citoyen</p> <p>Ambition 4 - Mobilités propres</p> <p>Ambition 8 - Préservation de la biodiversité</p>